

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2025

DÉFISCALISER LES PENSIONS ALIMENTAIRES PERÇUES ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ DES FAMILLES MONOPARENTALES - (N° 2121)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 55

présenté par
M. Fayssat

TITRE

Au titre, après le mot :

« perçues »,

insérer les mots :

« , aligner à la hausse les allocations de soutien familial ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe UDR est un amendement de précision.